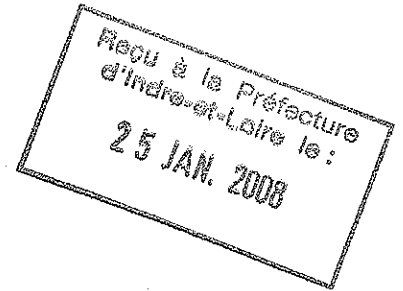


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Séance du 18 janvier 2008

Le dix huit janvier deux mille huit, à quinze heures, le conseil d'administration de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel s'est tenu au conseil régional du Centre à Orléans sur convocation de Monsieur Jean-Claude Lamy, président de l'agence, en date du 17 décembre 2007.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre :

Madame Moïsette CROSNIER, Monsieur Jean-Claude DELANOUE, Madame Dominique FLEURAT, Madame Isabelle GAUDRON

L'Etat :

Madame Sophie JALLERAT, représentant Monsieur Ali BENCHENEB, recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Monsieur Matthieu LANGLOIS, représentant Monsieur Jean-Claude VAN DAM, directeur régional des affaires culturelles ; Monsieur Jean-Claude FONTARRABIE, représentant Monsieur Patrick SUBREMON, préfet d'Indre-et-Loire

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET, Monsieur Patrick LAMASSOURE, Monsieur Jean-Claude LAMY, Monsieur Jacques PETITJEAN,

Représentants du personnel :

Monsieur Jocelyn TERMEAU

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Johann DEMOUSTIER, Monsieur Wilfried JUDE, Monsieur Gilbert LE TRAON, Monsieur Benoît PAUMIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Gérard BERT, directeur de la culture au Conseil régional du Centre ; Madame Sandrine JANVIER, contrôle de gestion au Conseil régional du Centre ; Madame Annaïck LE RU, responsable administratif et financier de Centre Images ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur de Centre Images

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Monsieur Matthieu LANGLOIS est désigné comme secrétaire de séance.

CREATION DE POSTES STATUTAIRES

Délibération N°07-2008

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » du 17 août 2005 ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel.

Délibère

Poste de fonctionnaire de catégorie B

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le conseil d'administration peut créer des emplois permanents sous réserve de préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant l'inscription sur liste d'aptitude après concours des agents contractuels occupant actuellement les postes de :

- assistant de direction ;
- chargée de collecte et de diffusion au sein du pôle patrimoine.

il convient de créer les postes de rédacteurs territoriaux correspondant.

Ces postes sont pourvus à temps complet.

Ces emplois seront pourvus en application des dispositions du décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Poste de fonctionnaire de catégorie C

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le conseil d'administration peut recruter des fonctionnaires de catégorie C sans concours lorsque le statut particulier le prévoit.

Considérant qu'il convient de transformer le poste contractuel d'assistant administratif du pôle patrimoine en poste statutaire d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ;

Ce poste est pourvu à temps complet.

Cet emploi sera pourvu dans les conditions précisées par le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- de transformer les emplois contractuels d'assistant de direction et de chargée de collecte et de diffusion en postes statutaire de rédacteurs territoriaux à compter du 1^{er} février 2008 ;
- de transformer l'emploi contractuel d'assistant administratif en poste statutaire d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 29 février 2008 ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel**

Emmanuel PORCHER

